

Contenu luxembourgeois sous licence Creative Commons

- 15.000 Photos en cherchant "Luxembourg" sur le site flickr.com
<http://tinyurl.com/a2vyxs>
- 400.000 pages en cherchant "Luxembourg" via google.com avec filtre "Creative Commons"
<http://tinyurl.com/6vo5cq>
- 250.000 pages en cherchant via google.com avec filtre "domaine .lu"
<http://tinyurl.com/8tv7hc>

Outils de recherche

- Meta-Recherche de Creative Commons (directement via Yahoo, Google, flickr, etc.)
<http://search.creativecommons.org/>
- Répertoire de contenus par sujet du Wiki Creative Commons
http://wiki.creativecommons.org/Content_Directories



Luxcommons asbl
20, Hauptstrooss
L-9181 Tädler
Numéro RCS: F959
Internet: www.luxcommons.lu
Contact: patrick.luxcommons@gmail.com



Ce dépliant est publié sous la licence Creative Commons BY 3.0 Luxembourg.
(sauf marques déposés et logos)

- Résumé explicatif de la licence BY 3.0 LU:
www.creativecommons.org/licenses/by/3.0/lu
- Texte légal complet:
www.creativecommons.org/licenses/by/3.0/lu/legalcode

La licence "BY" (Paternité, Attribution) est une des plus libérales: Vous pouvez copier, partager et modifier ce dépliant, sous condition de citer « Luxcommons asbl (www.luxcommons.lu) » comme titulaire des droits et d'indiquer la licence.



 **creative commons luxembourg**

Innovation, créativité et société du savoir

Les ordinateurs nous donnent un accès aux technologies de création sans précédent, qu'on soit élève, artiste, enseignant ou scientifique. Au moindre coût on peut finaliser un documentaire, mixer un disque ou mettre en page un livre, sans les infrastructures coûteuses des industries culturelles d'antan.

L'internet permet la diffusion de ces créations à travers le monde, quasi gratuitement et permettant au plus grand nombre de s'en inspirer et de les réutiliser pour leur propres créations. La co-création globale des amateurs et professionnels est la base essentielle de la société du savoir.

Creative Commons (CC) a comme mission d'offrir un cadre légal global soutenant l'essor de la société du savoir basée sur les contenus ouverts et 'partageables'. Les principes sont de laisser choisir les créateurs et créatrices et la communication transparente des droits et obligations.

Pourquoi Creative Commons?

Ce nouveau cadre légal est devenu nécessaire parce que le droit d'auteur actuel est encore basé sur les besoins des industries culturelles d'antan qui produisaient des objets physiques. Le droit d'auteur actuel exclue d'office toute copie, diffusion ou autre réutilisation et ne répond plus aux besoins d'une société de savoir numérique, immatérielle, s'organisant en réseau global. Creative Commons n'est nullement opposé aux droits d'auteur, et insiste à ce que les créateurs gardent ces droits.

L'innovation de Creative Commons est de donner des choix supplémentaires aux créateurs qui vont au-delà des droits exclusifs ("tous droits réservés") que leur confère le droit d'auteur.

Ces choix sont les permission de copier et de publier, voir de modifier l'oeuvre ou son utilisation commerciale ("quelques droits réservés"). Les services et licences Creative Commons aident les créateurs à choisir et communiquer aux tiers ces permissions supplémentaires, avez déjà donné votre permission.

Qu'est ce que Creative Commons m'offre ?

D'abord un très large pool (>250 millions) de créations disponibles sous licence Creative Commons : par exemple de la musique chez les luxembourgeois Jamendo.com (les plus grands en Europe) et l'indie/expérimental Schnurstrax.net mais aussi des ressources éducatives, des films, des livres, des articles scientifiques en « open access », etc.

Pour faciliter la recherche, des moteurs de recherches spécifiques de Google et Yahoo sont disponibles ici : <http://search.creativecommons.org>

Vous pouvez aussi feuilleter un répertoire de contenus par sujet : http://wiki.creativecommons.org/Content_Directories

Les licences Creative Commons

L'offre principale de Creative Commons (CC) est la mise à disposition gratuite de contrats-type. Pensez aux contrats pour vendre une voiture ou louer un appartement que les unions de consommateurs proposent. Sauf que les contrats CC, on les appelle "licences" ('licence' et 'contrat' signifie la même chose en droit luxembourgeois...) et que ces licences servent à offrir vos créations, que ce soient des textes, de la musique, des photos ou des films entiers. La seule condition est que vous êtes le créateur et/ou l'ayant droit, et disposez donc des droits d'auteur.

Vos droits d'auteur, vous les gardez entièrement. CC ne les veut pas et n'a rien contre les droits d'auteur, en fait les licences CC reposent sur votre droit d'auteur. CC n'est pas partie prenante aux licences, ne garde pas de trace des licences que vous utilisez, ni des contenus offerts. CC ne demande pas d'argent pour l'utilisation des licences et ne le fera jamais, mais ne peut pas offrir d'assistance juridique en cas d'abus.

Choisir une licence Creative Commons sur le site www.creativecommons.org/license

A la base de chaque licence Creative Commons est la permission de copier et de diffuser votre création sous condition d'indiquer votre nom ("Paternité" ou "Attribution").

Puis, vous répondez à deux questions sur le site www.creativecommons.org/license :

Autorisez-vous les utilisations commerciales de votre création ? Oui/Non

Autorisez-vous les modifications de votre création ? Oui/Non/Oui, sous condition que l'oeuvre modifiée est rendu disponible sous exactement la même licence CC que l'original.

Les réponses que vous donnez resulteront dans une des six licences Creative Commons que le site vous offre automatiquement.

Finalement vous pouvez ajouter des données sur l'auteur, le type de contenu, etc pour faciliter des recherches et vous choisissez une juridiction, le Luxembourg étant disponible depuis octobre 2007.

L'adaptation des licences Creative Commons au droit luxembourgeois a été réalisée par Luxcommons asbl avec le support de Luxembourg année européenne de la culture 2007, le Fonds Culturel National, Jamendo.com et Technoport, une initiative du CRP Tudor.

Visitez aussi notre blog avec actualités et infos supplémentaires: www.luxcommons.lu



eContentplus

Luxcommons asbl est membre de « COMMUNIA - The European Thematic Network on the Public Domain in the Digital Age », financé par la Commission Européenne dans le cadre du programme eContentplus www.communia-project.eu